

**COMPTE RENDU DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 17 juin 2019**

Conseillers communautaires en exercice : 84 Nombre de conseillers présents : 46 Mandats de procuration : 15 Votants : 61	L'an deux mil dix-neuf, le lundi dix-sept juin à quatorze heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la salle de réunions de l'hôtel des formations - 10 rue Jean Monnet à Chauny, conformément à l'article L2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales sur la convocation de Monsieur Bernard BRONCHAIN, Président, adressée aux délégués des communes le sept juin deux mille dix-neuf. Secrétaire de séance : Annick PANCIEKIEWICZ
---	--

Présidence : Bernard BRONCHAIN

Étaient présents : René PÂRIS (**ABBECOURT**) ; Joël DUHENOY (**AMIGNY- ROUY**) ; Francis GARCIS (**AUTREVILLE**) ; Patrice DELVILLE (**BERTAUCOURT EPOURDON**) ; Christiane LAVANDIER (**BICHANCOURT**) ; Jack GUILLAUCOURT (**BRIE**) ; Alain ALBARIC (**CAILLOUEL CREPIGNY**) ; Sylvain LEWANDOWSKI (**CAUMONT**) ; Bruno COCU (**CHARMES**) ; Nabil AIDI, Josiane GUFFROY, Michel KRIF, Catherine GAUDEFROY, Alban DELFORGE, Françoise LACAILLE (**CHAUNY**) ; Jean-Paul DUFOUR (**CONDREN**) ; Monique LAVAL (**COURBES**) ; Gérard LEGROS (**DANIZY**) ; Bernard MAHU (**DEUILLET**) ; Nadine DEGARDINS-PODEVIN (**GUIVRY**) ; Luc DEGONVILLE (**MANICAMP**) ; Christian ROCHER (**MAREST-DAMPCOURT**) ; Annie FLOQUET PODRAS (**MENNESSIS**) ; Dominique IGNASZAK (**NEUFLIEUX**) ; Éric FICHEUX (**OGNES**) ; Dominique TYBERGHEIN (**PIERREMANDE**) ; Catherine HOLUB (**QUIERZY**) ; Nicole ALLART (**ROGECOURT**) ; Frédéric MATHIEU (**SAINT-GOBAIN**) ; Jean-Claude DEBONNE (**SAINT NICOLAS AUX BOIS**) ; Bernard PEZET, Annick PANCIEKIEWICZ (**SINCENY**) ; Christian CROHEM, Odile REMIAT, Michel CARREAU, Sylvie RAGEL, Daniel DARDENNE, Paulo DE SOUSA, Denis VAL, Danièle PAULON-CAUDRON, Francis DELACOURT, Sylvie LELONG (**UGNY LE GAY**) ; Jean FAREZ, Françoise FELBACQ (**VIRY-NOUREUIL**).

Absents ayant donné mandat de procuration : Georges DEMOULIN (**ACHERY**) à Nicole ALLART (**ROGECOURT**) ; Jean-Pierre LIEFHOOGE à Josiane GUFFROY (**CHAUNY**) ; Charline LEROY (**CHAUNY**) à Dominique IGNASZAK (**NEUFLIEUX**) ; Gwenaël NIHOARN à Michel KRIF (**CHAUNY**) ; Nicole VENNEMAN à Françoise LACAILLE (**CHAUNY**) ; Jean Pierre CAZE à Catherine GAUDEFROY (**CHAUNY**) ; Marie Annick BLITTE à Luc DEGONVILLE (**MANICAMP**) ; Serge MANGIN (**LIEZ**) à Philippe GONCALVES (**BETHANCOURT EN VAUX**) ; Fabienne BLIAUX à Frédéric MATHIEU (**SAINT-GOBAIN**) ; Céline DUPUIS à Francis DELACOURT (**TERGNIER**) ; Natacha MUNOZ à Paulo DE SOUSA (**TERGNIER**) ; Joseph LAZARESKAS à Daniel DARDENNE (**TERGNIER**) ; Jean-Claude CAUDRON à Bernard BRONCHAIN (**TERGNIER**) ; Bernard VANACKER (**VERSIGNY**) à Bruno COCU (**CHARMES**) ; Rémi DAZIN (**VILLEQUIER-AUMONT**) à René PÂRIS (**ABBECOURT**).

Étaient absents : André BOTTIN (**ANDELAIN**) excusé ; Bernard LEMIRE (**ANGUILCOURT LE SART**) ; Christian GAMBART (**BEAUMONT EN BEINE**) ; Nadine CARDOT, Guy LEBLOND, Caroline ZANGARE (**BEAUTOR**) ; Brigitte FIAN (**CHAUNY**) excusée ; Francis HEREDIA (**CHAUNY**) ; Alain SHNITZER (**COMMENCHON**) excusé ; Alexandre MARRON (**FOURDRAIN**) ; Michel DEGOUY (**FRESSANCOURT**) ; Charles Edouard LAW DE LAURISTON (**FRIERES FAILLOUEL**) ; Raymond DENEUVILLE (**LA FERÉ**) excusé ; Martine ROZELET, Alain HIRSON (**LA FERÉ**) ; Jean-Marie CHOMBART (**LA NEUVILLE EN BEINE**) ; Jean-Claude NIAY (**MAYOT**) ; Pierre OTT (**MONCEAU-LES-LEUPS**) ; Pascal DEMONT (**SERVAIS**) ; Graziella BASILE, Marlène PICHELIN (**TERGNIER**) ; Stéphanie MULLER (**TERGNIER**) excusée ; Elisabeth SUEUR (**TRAVECY**).

Assistaient également à la séance en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales :
 - M. CAURIER Pierre, Directeur Général
 - M. BOUCOUR Jean-Yves, Directeur Général Adjoint
 - Mme RAPIN Céline, Directrice Général Adjointe

Ordre du jour :

Points généraux

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 8 avril 2019
2. Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales
3. Transfert du « Financement du contingent des services départementaux d'incendie et de secours » à la CACTLF
4. Adhésion à l'Entente Oise Aisne pour les communes sorties des syndicats « Bassin Versant de l'Oise Aval Axonaise » et « Aménagement et de gestion de la Serre aval et de ses affluents »
5. Réécriture de la compétence relative à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations – alinéa 12° de l'article L211-7 du code de l'environnement
6. Création de postes

Délégation « Collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés – Mobilité »

7. DSP Transports scolaires – avenant de régularisation
8. DSP Transports urbains – avenant de régularisation
9. Attribution du marché relatif à la fourniture de bacs roulants pucés pour la collecte des déchets ménagers

Délégation « Protection et mise en valeur de l'environnement »

10. Syndicat Mixte Oise Moyenne – Approbation de l'arrêté interdépartemental définissant le périmètre et les statuts du syndicat

Délégation « Finances »

11. Comptes de gestion 2018
12. Comptes administratifs 2018 :
 - a) Budget principal
 - b) Budget annexe « bâtiments économiques »
 - c) Budget annexe « ZAC les Terrages »
 - d) Budget annexe « transports collectifs urbains »
 - e) Budget annexe « déchets ménagers »
 - f) Budget annexe « service aides ménagères »
13. Affectation du résultat 2018
14. Budgets supplémentaires 2019
 - a. Budget principal
 - b. Budget annexe « bâtiments économiques »
 - c. Budget annexe « ZAC les Terrages »
 - d. Budget annexe « transports collectifs urbains »
 - e. Budget annexe « déchets ménagers »
 - f. Budget annexe « service aides ménagères »
15. Budget annexe « service aides ménagères » - provision pour risques et charges de fonctionnement courant
16. Création de budgets annexes au 1^{er} janvier 2020 « eau » et « assainissement »
17. Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) 2019 – ventilation
18. Travaux d'extension du siège de la CACTLF – adoption du plan de financement prévisionnel et demande de subventions

Délégation « Habitat »

19. Programme Local de l'Habitat (2019/2024) – adoption du programme après avis des communes
20. Programme Local de l'Habitat (2019/2024) – adoption du règlement d'intervention

Délégation « Zones et bâtiments économiques »

21. ZES – Approbation du dossier de création modificatif de la ZAC

22. ZAC Le Château CHARMES – incorporation des voiries dans le domaine public communautaire

Délégation « Gens du voyage »

23. Aire d'accueil des gens du voyage de Oignes – avenant n°2 au contrat de délégation de service public de gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage

Délégation « Enfance, petite enfance, jeunesse, affaires scolaires »

24. Contrat Enfance Jeunesse – autorisation de signature du contrat

25. Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) – adoption du règlement intérieur

01 – Adoption du procès-verbal de la séance du 8 avril 2019

Monsieur le Président propose l'adoption du procès-verbal de la séance du 8 avril 2019 dont chaque conseiller communautaire a été destinataire.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 8 avril 2019.

02 COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 5211-10 du CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En application des dispositions de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous rends compte des décisions prises par moi-même, en ma qualité de Président, par délégation du conseil communautaire ;

En application des dispositions de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous rends compte des décisions prises par le bureau communautaire par délégation du conseil communautaire ;

03 – Transfert du « Financement du contingent des services départementaux d'incendie et de secours » à la CACTLF en lieu et place des communes

Le conseil communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-17, L5211-20,
Vu les statuts de la Communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère,
Vu l'avis favorable des membres de l'Exécutif et des commissions spécialisées,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'ajouter la compétence facultative « Financement du contingent des services départementaux d'incendie et de secours » aux compétences actuelles de la Communauté d'agglomération telles que prévues à l'article 4 de ses statuts. Cette décision prend effet au 1^{er} janvier 2020.
- ADOPTE le projet de modification de statuts.
- DECIDE de saisir les 48 communes membres constituant la Communauté d'Agglomération Chauny-Tergnier-La Fère pour qu'elles délibèrent sur le transfert de cette compétence.
- AUTORISE Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités subséquentes.

04 – Adhésion à l'Entente Oise Aisne pour les communes sorties des syndicats « Bassin Versant de l'Oise Aval Axonaise » et « Aménagement et de gestion de la Serre aval et de ses affluents »

Le conseil communautaire,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (MAPTAM) créant la compétence GEMAPI ;

Vu la loi n°2015-991 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) reportant la date d’effet de la compétence GEMAPI au 1^{er} janvier 2018 ;

Vu l’article L5216-5 du CGCT érigeant la compétence GEMAPI dans les conditions prévues à l’article L211-7 du Code de l’environnement, en compétence obligatoire des communautés d’agglomération, exercée de plein droit au lieu et place des communes membres ;

Vu la délibération n°2018-034 du 12 mars 2018 décidant de l’adhésion de la CACTLF à l’Entente Oise-Aisne ;

Vu l’avis de l’exécutif et des commissions spécialisées ;

Après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- TRANSFERE à l’Entente Oise - Aisne, sur le périmètre des communes d’Achery, Amigny-Rouy, Andelain, Anguilmont-le-Sart, Beautor, Béthancourt-en-Vaux, Brie, Charmes, Courbes, Danizy, Deuillet, Fourdrain, Fressancourt, La Fère, Liez, Mayot, Monceau-les-Leups, Rogécourt, Saint-Gobain, Saint- Nicolas-aux-Bois, Servais, Travecy, Versigny, la compétence de prévention des inondations, correspondant à l’item 5 « défense contre les inondations et contre la mer » de l’article L211-7 du Code de l’environnement ;
- AUTORISE Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités subséquentes.

05 – Réécriture de la compétence relative à la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations – 12° de l’article L211-7 du code de l’environnement

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- DECIDE de modifier le libellé de la compétence facultative comme suit : « l’animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique »
- ADOPTE le projet de modification de statuts de la Communauté d’agglomération
- AUTORISE Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités subséquentes.
- INVITE les communes membres à bien vouloir se prononcer sur cette modification statutaire dans un délai de trois mois à compter de la notification de la présente délibération.

06 – Créations de postes

Le Conseil communautaire,

Vu l’avis favorable de l’Exécutif en date du 3 juin 2019,

Vu l’avis favorable des commissions spécialisées,

Après en avoir délibéré, à l’unanimité,

DECIDE la création des postes suivants :

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EFFECTIFS BUDGETAIRES
FILIERE TECHNIQUE		
Agent de maîtrise – 35 h	C	1

Ingénieur – 35 h	A	1
Technicien – 35 h	B	1

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EFFECTIFS BUDGETAIRES
FILIERE ADMINISTRATIVE		
Adjoint administratif – 35 h	C	1

07-Avenant n°1 à la convention de délégation de service public « transports scolaires »

Le conseil communautaire,

Vu l'avis de l'exécutif du 3 juin 2019 ;

Vu l'avis de la commission « transports urbains/TAD » du 5 juin 2019 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le projet d'avenant n°1 au contrat de délégation de service public « transports scolaires » en cours avec Keolis.

AUTORISE Monsieur le Président de la CACTLF à signer le présent avenant et à accomplir toutes les formalités subséquentes.

08- Avenant n°4 à la convention de délégation de service public « transports publics urbains »

Le conseil communautaire,

Vu l'avis de l'exécutif du 3 juin 2019 ;

Vu l'avis de la commission « transports urbains/TAD » du 5 juin 2019 ;

Après en, avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le projet d'avenant n°4 au contrat de délégation de service public « transports publics urbains » en cours avec Keolis.

AUTORISE Monsieur le Président de la CACTLF à signer le présent avenant et à accomplir toutes les formalités subséquentes.

09 – ATTRIBUTION DU MARCHE RELATIF A LA FOURNITURE DE BACS ROULANTS PUCES POUR LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS

Le Conseil Communautaire,

L'exposé du dossier entendu ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération Chauny-Tergnier-La Fère ;

Vu le cahier des charges du marché relatif à la fourniture de bacs roulants pucés pour la collecte des déchets ménagers ;

Vu l'avis d'appel public à concurrence publié envoyé à publication le 29 mars 2019 et publié le 2 avril 2019 au BOAMP sous le numéro 19-50317 et au JOUE sous le numéro 2019/S 065-151051 ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 6 juin 2019 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à signer le marché à intervenir avec la société – **CRAEMER FRANCE SARL** au motif que son offre est conforme au Dossier de Consultation des Entreprises et est la mieux disante pour un montant estimatif de 1 174 640,00 € HT sur la durée du marché.

AUTORISE le Président à signer toutes pièces se rapportant au présent dossier.

10- Syndicat mixte du SAGE Oise Moyenne – approbation du périmètre du projet du syndicat

Le conseil communautaire,

Vu l'avis de l'exécutif et des commissions spécialisées ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le projet de périmètre du syndicat mixte Oise Moyenne tel qu'arrêté par les Préfets de l'Oise et de l'Aisne le 16 avril 2019
- APPROUVE les statuts du syndicat mixte Oise Moyenne, tels que présentés en annexe
- AUTORISE Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités subséquentes.

11 – COMPTES DE GESTION 2018 – ADOPTION

A) Budget principal

Le Conseil Communautaire :

Après en avoir délibéré, par 60 voix pour et 1 abstention,

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

11 – COMPTES DE GESTION 2018 – ADOPTION

B) Budget annexe « Bâtiments économiques »

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, par 60 voix pour et 1 abstention,

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

11– COMPTES DE GESTION 2018 – ADOPTION

C) Budget annexe « ZAC les Terrages »

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, par 60 voix pour et 1 abstention,

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

11 – COMPTES DE GESTION 2018 – ADOPTION
D) Budget annexe « Transports collectifs urbains »

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, par 60 voix pour et 1 abstention,

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

11– COMPTES DE GESTION 2018 – ADOPTION
E) Budget annexe « Déchets Ménagers »

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, par 60 voix pour et 1 abstention,

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

11 – COMPTES DE GESTION 2018 – ADOPTION
F) Budget annexe « Service Aides Ménagères »

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, par 60 voix pour et 1 abstention,

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

12 – COMPTES ADMINISTRATIFS 2018 - ADOPTION

a) Budget Principal

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré, par 59 voix pour, et 1 abstention, le Président étant sorti au moment du vote,

1°) Décide de donner acte de la présentation faite du Compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	23 473 608,60	32 951 310,47
	Section d'investissement	7 037 098,31	5 755 333,97
	TOTAL CUMULE	30 510 706,91	38 706 644,44

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

12 – COMPTES ADMINISTRATIFS 2018 - ADOPTION

B) Budget annexe « Bâtiments économiques »

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré, par 60 voix pour, le Président étant sorti au moment du vote,

1°) Décide de donner acte de la présentation faite du Compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	1 582 819,43	1 598 591,46
	Section d'investissement	2 143 792,72	3 492 731,84
	TOTAL CUMULE	3 726 612,15	5 091 323,30

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Décide le report :

- Au compte R002 de la section de fonctionnement de + 15 772,03€
- Au compte R001 de la section d'investissement de + 1 857 120,12€

5°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

12 – COMPTES ADMINISTRATIFS 2018 - ADOPTION

C) Budget annexe « ZAC Les Terrages »

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré, par 60 voix pour, le Président étant sorti au moment du vote,

1°) Décide de donner acte de la présentation faite du Compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Section de fonctionnement	255 248,69 €	255 529,32 €
--	---------------------------	--------------	--------------

RESULTAT CUMULE	Section d'investissement	58 769,73 €	809 503,80 €
	TOTAL CUMULE	314 018,42 €	1 065 033,12 €

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) décide le report :

Au compte R002 de la section de fonctionnement de : + 280,63 €

Au compte R001 de la section d'investissement de : + 759 185,89 €

5°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

12 – COMPTES ADMINISTRATIFS 2018 - ADOPTION

D) Budget annexe « Déchets Ménagers »

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré, par 59 voix pour et 1 abstention, M. BRONCHAIN étant sorti au moment du vote,

1°) Décide de donner acte de la présentation faite du Compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	6 364 330,03	6 398 775,69
	Section d'investissement	1 253 080,92	1 219 117,35
	TOTAL CUMULE	7 617 410,95	7 617 893,04

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

12– COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 - ADOPTION

E) Budget annexe « TRANSPORTS COLLECTIFS URBAINS »

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré, par 59 voix pour et 1 abstention, le Président étant sorti au moment du vote,

1°) Décide de donner acte de la présentation faite du Compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	3 018 057,17	4 286 360,37
	Section d'investissement	2 096 767,91	2 272 332,12
	TOTAL CUMULE	5 114 825,08	6 558 692,49

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) décide le report :

Au compte R002 de la section de fonctionnement de + 1 268 303,20 €

Au compte R001 de la section d'investissement de + 18 291,61 €

5°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

12 – COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 - ADOPTION

F) Budget annexe « Services Aides Ménagères »

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré, par 59 voix pour et 1 abstention, le Président étant sorti au moment du vote,

1°) Décide de donner acte de la présentation faite du Compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	1 257 990,24	1 287 271,09
	Section d'investissement	26 547,76	185 950,25
	TOTAL CUMULE	1 284 538,00	1 473 221,34

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Le report :

Au compte R002 de la section de fonctionnement de 29 280,85 €

Au compte R001 de la section d'investissement de 185 234,25€

5°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

13 – AFFECTATION DU RESULTAT 2018

A) BUDGET PRINCIPAL

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré, par 60 voix pour et 1 voix contre,

DECIDE L'AFFECTATION du résultat de fonctionnement 2018 du budget principal comme suit :

1°) Affectation en réserves R1068 en investissement G = au minimum couverture du besoin de financement F	1 281 764,34 €
2°) H. Report en fonctionnement R002	8 195 937,53 €

13 – AFFECTATION DU RESULTAT 2018

B) BUDGET ANNEXE « DECHETS MENAGERS »

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré, par 60 voix pour et 1 voix contre,

DECIDE L'AFFECTATION du résultat de fonctionnement 2018 du budget comme suit :

1°) Affectation en réserves R1068 en investissement du budget annexe « Déchets Ménagers » G = au minimum couverture du besoin de financement F	33 963,57 €
2°) H. Report en fonctionnement R002	482,09 €

14 – Budgets supplémentaires 2019 – Adoption

a) Budget principal

Le budget supplémentaire 2019 est équilibré en recettes et en dépenses à :

Section de fonctionnement : 8 335 618,53 €
Section d'investissement : 8 734 153,80 €

Ce projet de budget incorpore le résultat de l'exercice 2018 et les restes à réaliser.

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, par 61 voix pour,

Adopte le budget supplémentaire 2019 du budget principal :

- par chapitre la section de fonctionnement
- par chapitre et par opération de la section d'investissement

14 – Budgets supplémentaires 2019 – Adoption

b) Budget annexe « bâtiments économiques »

Le budget supplémentaire 2019 est équilibré en recettes et en dépenses à :

Section de fonctionnement : 1 672 002,30 €
Section d'investissement : 2 153 620,12 €

Ce projet de budget incorpore le résultat de l'exercice 2018 et les restes à réaliser.

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, par 61 voix pour,

Adopte le budget supplémentaire 2019 du budget annexe bâtiments économiques :

- par chapitre la section de fonctionnement
- par chapitre et par opération de la section d'investissement

14– Budgets supplémentaires 2019 – Adoption

c) Budget annexe « ZAC les Terrages »

Le budget supplémentaire 2019 est équilibré en recettes et en dépenses à :

Section de fonctionnement : - 24 889,37 €
Section d'investissement : 944 274,89 €

Ce projet de budget incorpore le résultat de l'exercice 2018 et les restes à réaliser.

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, par 61 voix pour,

Adopte le budget supplémentaire 2019 du budget annexe ZAC les Terrages :

- par chapitre la section de fonctionnement
- par chapitre et par opération de la section d'investissement

14– Budgets supplémentaires 2019 – Adoption

d) Budget annexe « Déchets ménagers »

Le budget supplémentaire 2019 est équilibré en recettes et en dépenses à :

Section de fonctionnement : 1 069 317,00 €
Section d'investissement : 2 157 156,84 €

Ce projet de budget incorpore le résultat de l'exercice 2018 et les restes à réaliser.

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, par 60 voix pour et 1 contre,

Adopte le budget supplémentaire 2019 du budget annexe déchets ménagers :

- par chapitre la section de fonctionnement
- par chapitre et par opération de la section d'investissement

14- Budgets supplémentaires 2019 – Adoption
e) Budget annexe « transports collectifs urbains »

Le budget supplémentaire 2019 est équilibré en recettes et en dépenses à :

Section de fonctionnement : 1 268 303,20 €
Section d'investissement : 1 403 919,81 €

Ce projet de budget incorpore le résultat de l'exercice 2018 et les restes à réaliser.

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, par 60 voix pour et 1 contre,

Adopte le budget supplémentaire 2019 du budget annexe transports collectifs urbains :

- par chapitre la section de fonctionnement
- par chapitre et par opération de la section d'investissement

14- Budgets supplémentaires 2019 – Adoption
f) Budget annexe « service aides ménagères »

Le budget supplémentaire 2019 est équilibré en recettes et en dépenses à :

Section de fonctionnement : 29 280,85 €
Section d'investissement : Dépenses : 47 331,76 €
Recettes : 185 234,25 €

Ce projet de budget incorpore le résultat de l'exercice 2018 et les restes à réaliser.

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, par 59 voix pour et 2 contre,

Adopte le budget supplémentaire 2019 du budget annexe service aides ménagères :

- par chapitre la section de fonctionnement
- par chapitre et par opération de la section d'investissement

Départ de MM. LEGROS (Danizy) et DELFORGE (Chauny) qui donne procuration à M. AIDI (Chauny) ; le nombre de votants est porté à 60.

15- Constitution provision Budget Supplémentaire 2019 Service Aides Ménagères

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'inscription au budget supplémentaire 2019 « Service Aides Ménagères » d'une provision d'un montant de 10.000,00 € sur le compte 6815 correspondant à une dotation aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant.

- AUTORISE le Président ou le Vice-Président délégué, à accomplir toutes les formalités subséquentes.

16 - Création de budgets annexes au 1^{er} janvier 2020 « eau » et « assainissement »

Le Conseil communautaire,

Vu les statuts de la communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère,

Vu l'avis des membres de l'exécutif en date du 3 juin 2019,

Vu l'avis des commissions spécialisées,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE la création des budgets annexes suivants en comptabilité M49 :
 - Création au 1^{er} janvier 2020 d'un budget annexe Eau potable, assujetti à la TVA
 - Création au 1^{er} janvier 2020 d'un budget annexe Service public d'assainissement collectif, non assujetti à la TVA
 - Création au 1^{er} janvier 2020 d'un budget annexe Service public d'assainissement non collectif, non assujetti à la TVA
- DIT que toutes les dépenses et recettes afférentes à la gestion des eaux pluviales seront prises en charge par le budget principal sans assujettissement à la TVA
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents inhérents à ces opérations.

17 – FPIC 2019- VENTILATION

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le principe de la répartition « dérogatoire libre » du FPIC 2019 modifiant le détail des reversements entre la Communauté d'Agglomération Chauny-Tergnier-La Fère et les communes membres, et fixant les reversements tels que présentés ci-après :

18 - Travaux d'extension du siège de la CACTLF – adoption du plan de financement prévisionnel et demande de subventions

Le Conseil communautaire,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 11 juin 2019,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE la réalisation du projet et le coût d'objectif de l'opération,
- ADOPTE le plan de financement prévisionnel,
- SOLLICITE une subvention d'un montant de 300.000 € auprès de l'Etat au titre de la DSIL – Contrat de ruralité du Pays Chaunois,
- SOLLICITE une subvention d'un montant de 132.160 € auprès du Département de l'Aisne au titre de l'année 2020 du dispositif A.P.I.,
- AUTORISE M. le Président à accomplir toutes les formalités subséquentes.

19- PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH) 2019/2024 – ADOPTION DU PROJET APRES AVIS DES COMMUNES ET DU SMPC

Le Conseil communautaire,

Vu l'examen des délibérations reçues dans le délai imparti,

Vu l'avis favorable des membres de l'exécutif en date du 3 juin 2019,

Vu les avis favorables des commissions spécialisées,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte** sans modification le projet de Programme Local de l'Habitat 2019/2024.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à transmettre le Programme Local de l'Habitat adopté sans modification au Préfet de l'Aisne pour avis, avis qui sera notifié au Président de la CACTLF après passage en Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH) des Hauts-de-France.

20-MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH) 2019 / 2024 – ADOPTION DU RÈGLEMENT D'INTERVENTION

Le Conseil communautaire,

Vu le projet de règlement d'intervention présenté en annexe,
Vu les avis favorables des commissions spécialisées,
Vu l'avis favorable des membres de l'exécutif,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le règlement d'intervention en faveur de la lutte contre la vacance, de l'accession sociale à la propriété et de la production de logements locatifs sociaux et très sociaux.

AUTORISE le Président de la CACTLF à accomplir toutes les formalités subséquentes.

21- Zone Economique Stratégique du Pays Chaunois - Approbation du dossier de création modificatif de la ZAC

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le dossier de création modificatif de la ZAC dénommée « Zone Economique Stratégique du Pays Chaunois » joint en annexe.

AUTORISE le Président à accomplir toutes les formalités subséquentes afférentes à ce dossier.

22- ZAC DU CHATEAU DE CHARMES – INCORPORATION DES VOIRIES DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** l'ouverture de la voie de circulation de la ZAC du CHATEAU à la circulation publique
- **DECIDE** l'incorporation dans le domaine public des biens suivants : la chaussée, les trottoirs, les parkings, les espaces verts jouxtant les trottoirs.
- **DECIDE** la dénomination de cette voie « Impasse du Château »
- **AUTORISE** M. le Président à accomplir toutes les formalités subséquentes.

23- AVENANT N°2 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE GESTION DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE OGNES

Le conseil communautaire,

Vu l'avis favorable de l'exécutif du 3 juin 2019,

Vu l'avis favorable de la commission « gens du voyage » du 5 juin 2019,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le projet d'avenant n°2 au contrat de délégation de service public en cours avec la société Veolia Eau – Compagnie Générale des Eaux.

AUTORISE Monsieur le Président de la CACTLF à signer le présent avenant et à accomplir toutes les formalités subséquentes.

24 – Contrat Enfance Jeunesse – autorisation de signature du contrat

Le conseil communautaire,

Vu l'avis des commissions spécialisées,

Après en avoir délibéré, par 59 voix pour et 1 abstention,

APPROUVE le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF

AUTORISE le Président à signer le contrat et à accomplir toutes les formalités subséquentes.

25 – Accueils de Loisirs Sans Hébergement – adoption du règlement intérieur

Le conseil communautaire,

Vu l'avis des membres de l'Exécutif en date du 3 juin 2019,

Vu l'avis des commissions spécialisées,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de règlement intérieur des Accueils de Loisirs Sans Hébergement ci-annexé

AUTORISE le Président, ou son représentant, à accomplir toutes les formalités subséquentes.

Séance levée à 17h15
Compte rendu affiché le 19/06/2019

Le Président,
Bernard BRONCHAIN